



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 69166

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la maltraitance dont peuvent être victimes les personnes âgées, notamment celles qui sont en perte d'autonomie, au sein de maisons de retraite, résidences, etc. Il arrive en effet que des familles se heurtent à des comportements inacceptables à l'égard de leurs aînés au sein de certaines structures d'accueil. Il n'est évidemment aucunement question ici de mettre en cause les établissements de façon générale alors que beaucoup sont justement exemplaires et sont extrêmement appréciés des familles. Il lui demande quels moyens de contrôle et d'actions sont possibles - et par qui - lorsque des cas de maltraitance sont signalés, surtout de manière récurrente.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69166

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6584